



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/46/L.33
4 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago : projet de résolution

Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 45/187 du 21 décembre 1990, la résolution 1991/66 du Conseil économique et social, du 26 juillet 1991, les résolutions WHA 41.24 du 13 mai 1988, WHA 42.33 et WHA 42.34 du 19 mai 1989 et WHA 43.10 du 16 mai 1990 de l'Assemblée mondiale de la santé, ainsi que les autres résolutions pertinentes adoptées par les organismes des Nations Unies,

Notant avec satisfaction le rôle incontesté de chef de file et de coordonnateur que joue l'Organisation mondiale de la santé et les efforts que font d'autres organismes des Nations Unies ainsi que les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les secteurs public et privé pour combattre la propagation du SIDA,

Notant que l'Organisation mondiale de la santé estime que 9 à 11 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont actuellement contaminés par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et prévoit que d'ici la fin du siècle, 10 à 20 millions d'adultes de plus seront contaminés et 5 à 10 millions d'enfants naîtront séropositifs, ce qui laisse prévoir qu'en l'an 2000, on comptera 30 à 40 millions de personnes contaminées, dont 90 % dans les pays en développement, et 10 à 15 millions d'enfants orphelins de père ou de mère ou de leurs deux parents du fait du SIDA,

Préoccupée de l'accroissement du nombre de cas déclarés de séropositivité qui, même s'il est dans certains pays industrialisés plus lent qu'on ne l'avait prévu, reste rapide dans les zones urbaines, et de la propagation fulgurante de la pandémie dans les pays en développement surtout en Afrique subsaharienne et en Asie, où, selon les projections, l'incidence annuelle de la contamination par le HIV sera au milieu et à la fin des années 90 plus forte que dans aucune autre région,

Reconnaissant que la lutte contre la pandémie appelle une action multisectorielle pour atténuer efficacement les conséquences sociales et économiques du SIDA et que tous les secteurs socio-économiques devront être mobilisés pour appuyer les programmes nationaux de soutien, de traitement, d'éducation, et de conseils et fournir des ressources pour combattre le SIDA,

Soulignant qu'il importe de combattre la discrimination et de respecter les droits de l'homme et la dignité de toutes les personnes, y compris les séropositifs, leurs familles, et ceux avec qui ils vivent, et prenant note de l'action que mène à cet effet la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et des résultats de la Consultation internationale sur le SIDA et les droits de l'homme organisée en juillet 1989 par le Centre pour les droits de l'homme,

Reconnaissant que la mise en quarantaine, les tests obligatoires, les mesures de coercition ou de restriction limitant les voyages, l'immigration ou la liberté de déplacement et les autres mesures discriminatoires frappant uniquement les séropositifs et les sidéens ont le plus souvent pour effet de reléguer la maladie dans la clandestinité, ce qui rend plus difficile de la combattre mais n'en arrête pas la propagation,

Soulignant la nécessité d'inciter à plus de prudence dans les pratiques sexuelles, et notamment à un comportement sexuel responsable, et de diagnostiquer et traiter le plus précocement possible les autres maladies sexuellement transmissibles,

Insistant par conséquent sur l'importance de l'information, de l'éducation et d'autres activités d'appui s'adressant particulièrement aux jeunes pour les encourager à modifier leur comportement et leur permettre d'échapper à l'infection,

Insistant aussi sur la nécessité de prévenir la propagation de l'infection par le VIH, quel que soit le mode de transmission, qu'il soit ou non spécifique à des groupes de population particuliers, y compris l'injection de drogue par voie intraveineuse et les pratiques médicales imprudentes,

Soulignant en outre la nécessité d'améliorer la situation socio-économique des femmes afin de leur donner les moyens de se protéger contre l'infection, notamment contre la transmission par voie sexuelle,

Notant que la recherche scientifique, y compris dans le domaine des sciences sociales et des sciences du comportement, a permis d'améliorer les techniques de diagnostic, de thérapie et de prévention ainsi que la

pharmacopée, et soulignant la nécessité de rendre au plus tôt ces nouvelles techniques et ces nouveaux médicaments accessibles à un prix abordable,

1. Prend note avec satisfaction du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé sur la mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre le SIDA 1/;

2. Exhorte les Etats Membres et, le cas échéant, les organisations intergouvernementales :

a) A continuer d'accorder la priorité la plus élevée à la lutte contre la pandémie de SIDA et à parler ouvertement de cette maladie et des comportements sexuels dans le contexte des normes sexuelles, culturelles et religieuses nationales;

b) A continuer de développer des programmes nationaux énergiques de lutte contre le SIDA visant en priorité, notamment, à prévenir la transmission par voie sexuelle en encourageant des pratiques sexuelles plus prudentes, notamment un comportement sexuel responsable, et à prévenir la transmission par l'injection par voie de drogue intraveineuse et par des pratiques médicales imprudentes;

c) A développer, notamment à l'intention des jeunes, des services d'information, d'éducation sexuelle et de conseils sur les pratiques sexuelles, la contraception et les maladies sexuellement transmissibles ainsi que sur les autres aspects de la transmission du VIH, dans le contexte des normes sexuelles, culturelles et religieuses nationales;

d) A mobiliser tous les secteurs socio-économiques pour atténuer les conséquences socio-économiques du SIDA par une action multisectorielle;

e) A encourager le secteur privé, les associations et les organisations non gouvernementales à participer activement aux campagnes nationales contre le SIDA et l'infection par le VIH, en fournissant notamment un appui, des soins, une action éducative, des conseils et des ressources;

f) A promouvoir énergiquement la transparence et le réalisme;

3. Exhorte les Etats Membres et le cas échéant les organisations intergouvernementales à protéger les droits de l'homme et la dignité des séropositifs, des sidéens et des membres de certains groupes de population et à éviter toute mesure discriminatoire limitant leur accès aux services, à l'emploi ou aux voyages et toute stigmatisation;

4. Appelle la communauté scientifique à poursuivre les recherches nécessaires sur les aspects sociaux et comportementaux de la transmission du VIH et à mettre au point des vaccins et médicaments propres à permettre une prévention ou une thérapie efficaces et l'exhorte à publier dès que possible les résultats de ses travaux;

1/ Voir A/46/171-E/1991/61.

5. Prie le Secrétaire général d'inviter le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé à intensifier son action au sein du système des Nations Unies, en collaboration avec l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, avec les chefs de secrétariat de la Banque mondiale, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de toutes les autres organisations des Nations Unies compétentes en vue de :

a) Continuer à promouvoir l'application multisectorielle de la Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA;

b) Fournir un appui aux pays et les encourager à élaborer des plans pour parer aux conséquences économiques et sociales de la pandémie de SIDA, en particulier pour les femmes, pour les enfants sains de parents séropositifs ou orphelins du fait du SIDA et pour les personnes âgées qui n'ont personne pour assurer leur subsistance et qui ont souvent la charge de petits-enfants orphelins ainsi que pour les personnes travaillant avec des sidéens ou des séropositifs;

c) Mobiliser les ressources nécessaires tant humaines que financières, notamment dans le secteur de la santé, en particulier dans les pays en développement, pour développer et mettre en oeuvre des activités et des techniques de prévention de l'infection par le VIH et du SIDA et de traitement des sidéens;

d) Veiller à ce que les besoins et l'expérience des sidéens et des séropositifs ainsi que les besoins particuliers des femmes et des enfants soient pris en compte dans la recherche de thérapies préventives, curatives et palliatives;

6. Prie le Secrétaire général, vu les graves conséquences socio-économiques de la pandémie de SIDA et ses effets néfastes sur le développement dans beaucoup de pays en développement, d'assurer, en collaboration avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, une utilisation optimale des capacités de recherche et d'analyse ainsi que de l'expérience des organismes des Nations Unies lorsqu'il programmera les activités multisectorielles et affectera des fonds aux pays qui auront demandé une assistance pour ces activités;

7. Prie le Secrétaire général d'assurer, en coopération étroite avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, une utilisation optimale de la capacité d'information des organismes du système des Nations Unies pour renforcer les activités d'information du public sur le VIH et le SIDA;

8. Invite en outre le Secrétaire général, en collaboration avec le Directeur général de l'OMS et d'autres organismes, organes et programmes du système des Nations Unies, à lui rendre compte à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des suites données à la présente résolution.